



Nombre de conseillers	14
En exercice	14
Présents	10
Votants par procuration	0
Absents	5
Total des votes	10

7.5

L'an deux mille vingt six, le sept septembre, le 7 septembre 2026 à 17h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS : Carole DE ANDRES, Philippe MARIE, Julien TIMON, Bertrand SIMON, Sylvie MONTIER, Vladimir HANGARD, Alain LEBOUCHER, Christophe CANTELOUP, Frédéric GENEY, Romain DROUET

ÉLUS EXCUSES : Alexis DARMOIS, Philippe ROBILLOT, Franck VALLEE, Gilles GREAUME, Patrice BONVOISIN

N°DEL_0114_2026 Attribution de subventions à l'association Loisirs Pluriel au titre de l'année 2026

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

L'association Loisirs Pluriels nous a transmis par mail une demande de subvention, ainsi que l'ensemble des documents inhérents à cette demande.

La CCPAVR est sollicitée à hauteur de 15 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°58-2026 du 14 avril 2026 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT les subventions attribuées pour l'année 2026,

*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

Ne prenant pas part au vote :

A l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante dans le cadre des crédits budgétaires 2026 :

Association	Attributions 2025	Demandes 2026	Attributions 2026
Association Loisirs Pluriel	13 000 €	15 000 €	15 000 €

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer la convention avec l'association si nécessaire.

Pont-Audemer, le 7 septembre 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

de André



Carole DE ANDRES